

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSG 2023-05-23

DÉCISION DU MAIRE

OBJET: CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMERCIAL COMMUNAL SIS 196 RUE DROITE DANS LE CADRE DES MAGASINS TEST

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le code civil,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du comité de pilotage des magasins tests en date du 8 mars 2023.

CONSIDERANT que la commune de Sisteron est propriétaire d'un local commercial situé au rez-dechaussée du 196 rue Droite ;

CONSIDERANT que ce local est destiné à accueillir des activités économiques dans le cadre de magasins test et qu'il est actuellement vacant ;

CONSIDERANT que le comité de pilotage du 8 mars 2023 a étudié la candidature de Monsieur Paul CHOLLET et Madame Chloé CLEMENT souhaitant ouvrir une cave à vin- bar à vin appelé « CITASOIF » ; **CONSIDERANT** que le dossier est complet et que les éléments financiers sont satisfaisants, le comité de pilotage a proposé de lui attribuer le local 196 rue Droite à Sisteron (04200).

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de mettre à disposition de la société CITASOIF représentée par Paul CHOLLET et Chloé CLEMENT, un local de 91m² situé au rez-de-chaussée du 1986 rue Droite 04 200 Sisteron pour y exercer une activité de bar à vin.

ARTICLE 2: la convention prendra effet le 1er juin 2023 pour une durée de 10 mois, renouvelable deux fois, ne pouvant excéder le 30 novembre 2025. Le loyer mensuel sera d'un montant de 400€ (quatre cent euros), le remboursement des charges de 150€ par mois soit 550€ au total. Le dépôt de garantie d'un montant de 400€, correspondant à un mois de loyer.

ARTICLE 3: la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

<u>ARTICLE 4</u>: ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 05 mai 2023 Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU

99_AU-004-210402095-20230505-2023_05_23D